

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 17 août 2023

Date de convocation 28 juillet 2023	Nombre de Conseillers :	En exercice :	13
		Présents :	09
		Votants :	09 + 3 pouvoirs

Date d'affichage
28 juillet 2023

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août et à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Jean PIAT, Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA.

Absents-excusés : Jérôme SANCHEZ (pouvoir à Madame Sandrine BERSANS), Xavier PIAT (pouvoir à Monsieur Jean PIAT), Yannick BIELLE (pouvoir à Madame Martine RODRIGUEZ), Jean-Marc MAZOU.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de travaux de réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle qui enjambe le ruisseau « Juscllet ».

Suite à la visite des ouvrages sur la commune d'Aubertin, le bureau d'étude INFRANEO, mandaté par le CEREMA dans le cadre du programme national des ponts, nous a adressé un constat concernant ce pont : celui-ci doit être réparé et sécurisé (démolition partielle des culées et reconstruction avec maintien par enrochement) afin de permettre aux usagers du chemin de la Juscle le franchissement du ruisseau.

Le montant estimé pour l'opération « réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle » s'élève à **20 160 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour financer ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention des amendes de police auprès du Conseil départemental. du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'opération « réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle » comprenant les travaux ci-dessus exposés,

AUTORISE Mme le Maire de procéder à toutes les formalités afin de déposer le dossier de demande de subvention auprès du du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

PRÉCISE que les travaux de réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire
Martine RODRIGUEZ

